
SINGAPOUR - Réunion conjointe du Conseil de l'ICANN et des représentants des bureaux d'enregistrement
Mardi 10 février 2015 - 15h30 à 16h30
ICANN, Singapour, Singapour

MICHELE NEYLON: Bonjour à tous. Nous sommes à la réunion conjointe entre le conseil d'administration et le groupe des parties prenantes des bureaux d'enregistrement.

Je m'appelle Michele Neylon et je suis avec le conseil d'administration de l'ICANN bien sûr, et avec différents membres du groupe des bureaux d'enregistrement qui sont répartis dans la salle.

Merci au conseil de nous avoir donné cette opportunité de les rencontrer.

Nous vous avons envoyé une liste de sujets qui nous intéressent.

Il faut vraiment que je me rapproche du micro. C'est mieux maintenant ?

Il y a un certain nombre de thèmes dont nous aimerions parler avec vous qui sont à l'écran maintenant. Puisque nous sommes toujours très bien organisés et très logiques, nous n'allons pas les traiter dans l'ordre.

Le premier dont nous allons parler, c'est la charge de travail de la communauté. Je vais passer le micro à Tom pour qu'il nous en parle.

TOM KELLER: Merci Michele.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

Une des choses dont j'aimerais parler c'est donc la charge de travail. Je ne souhaite pas qu'on considère ceci comme une plainte, mais plutôt comme une observation. Nous allons parler de ce nous avons vu et de l'impact que cela a sur nous.

Actuellement, ce dont je me suis rendu compte, c'est qu'il y a 22 activités qui sont en cours et qui concernent les bureaux d'enregistrement. Sur ces 22, il y en a 6 qui traitent du WHOIS. Si vous passez en revue ces initiatives, vous pouvez voir que nous avons des choses comme les PDP, les groupes de travail conjoints, des groupes d'experts, des groupes de travail intercommunautaires, des groupes contractuels, des groupes sur le budget, des groupes de travail qui font des études etc.

Et ce qui est intéressant par rapport à tout ça, c'est qu'ils ont tous des différents statuts, différentes procédures de travail, donc il n'est vraiment pas clair de savoir quels sont leurs objectifs. Il est difficile de savoir quelles sont les conséquences pour les bureaux d'enregistrement. Parfois il s'agit d'avis, qu'est-ce que cela veut dire ? Parfois il s'agit de mise en œuvre, qu'est-ce que cela veut dire ? On n'est pas toujours très au clair sur la signification. Le PDP, où est-ce que ça commence ? Est-ce que c'est quelque chose qui vient du conseil d'administration ? On vient justement de parler pendant une heure de ce processus. Il y a beaucoup de choses qui se produisent et qui ne sont pas très claires. Nous en tant que bureaux d'enregistrement, nous avons parfois des problèmes pour comprendre quelles sont les questions, si elles sont valides.



Et autre chose que je voulais mentionner, vous voyez qu'actuellement nous avons ces 22 projets, et je suis sûr d'ailleurs que j'en ai oublié, mais pour réellement travailler de manière très claire, si on avait 3 personnes par initiative, ça ferait donc 66 personnes. Pour revenir à l'unité constitutive des bureaux d'enregistrement, les résultats de ces débats, ce qui nous représente réellement, cela représente beaucoup de choses. Cela ne peut pas se faire. Si vous regardez aujourd'hui à Singapour, nous avons environ 25 à 30 qui sont ici présentes à Singapour.

Donc ce que je suis en train de dire, c'est qu'on ne peut pas continuer de nous donner des choses à faire, et ces choses à faire ne seront pas effectuées parce que nous n'avons pas les moyens.

Ce que je souhaite faire, c'est demander au conseil de l'ICANN et à la communauté de faire la chose suivante : c'est d'en faire moins, on ne vous l'a sans doute jamais demandé, mais voilà. Ça c'est un peu ce que je vous demande. Je ne sais pas comment on peut mieux structurer le travail pour qu'en fait de compte le travail soit accompli.

MICHELE NEYLON:

Merci Tom.

Volker ?

VOLKER GREIMANN:

Je ne dirais pas que tout ceci dépend du conseil d'administration. Je crois que cela dépend également du conseil, il dépend de ce conseil de savoir quelle est la capacité de la GNSO, afin de ne pas se surcharger de



tâches à accomplir. Et je crois que la GNSO, par le passé, a bien effectué les choses.

Au niveau de la GNSO et d'autres SO et AC, il faut bien que nous connaissions nos capacités, et parfois appuyer sur la pédale de frein et simplement dire « écoutez, personne n'est disponible pour prendre en charge telle ou telle chose, revenez dans un an ou deux ». Parce que ce que moi je vois se passer, c'est qu'à l'inverse d'autres SO et AC, en tant que bureaux d'enregistrement, nous n'avons pas un nombre très important de personnes qui sont disponibles pour accomplir le travail.

Les personnes qui se présentent dans les groupes de travail sont toujours les mêmes, et à un certain point, cela n'est pas très sain, parce que les gens sont épuisés. Je crois que c'est quelque chose qui, si cela n'existe pas actuellement, il va se produire cet épuisement.

JAMES BLADEL:

Pour rajouter quelque chose par rapport à ce qu'a dit Volker, la question n'est pas une question de personnel, ce n'est pas non plus une question qui dépend du conseil d'administration, mais je crois que les statuts demandent à ce que la GNSO, à son entité de gestion, de voir un peu quel est le processus de développement de politiques. C'est intéressant de savoir qu'on ne sait pas. On continue d'ajouter de nouveaux points, et je crois que c'est un peu comme un night club, à un moment il faut qu'il y ait quelqu'un qui dise c'est terminé, il n'y a plus assez de capacité, vous ne pouvez pas entrer. Parce que forcément plus la quantité est importante, moins la qualité est adéquate.



Donc je pense que le moment est venu, en tant que communauté, et comme Volker l'a dit, au niveau de la GNSO, de commencer de manière constructive, de dire « non ». Ou alors plutôt peut-être « pas tout de suite » pour certaines initiatives. Parce qu'il y a déjà beaucoup trop de choses.

BRUCE TONKIN:

Je voulais en fait appuyer ce que vient de dire James.

Nous devons collaborer dans la communauté. Si vous considérez l'équipe de développement de logiciels, je peux m'occuper par exemple de 5 sujets pendant un trimestre, maintenant je décide duquel je vais m'occuper en premier. Sinon je ne fais rien. Nous avons beaucoup de processus qui génèrent d'autres choses à faire.

D'ailleurs, lors de la réunion d'aujourd'hui nous avons eu une séance sur l'affirmation d'engagement, et sur la revue de l'organisation de la GNSO. Et nous avons un peu planifié les 12 mois à venir, et il est tout à fait possible qu'on arrive à – si on a 20 recommandations, cela se multiplie pour arriver à 160. Donc ça fait énormément de travail. Si on dit à la GNSO « est-ce que vous pouvez en faire 50 ? » Non, ils arrivent à peine à en faire 3.

Donc je crois qu'en tant que groupe, nous devons structurer notre travail, définir exactement quelle est notre capacité du point de vue du personnel, du soutien, et il y a aussi un manque de bénévoles.



RAY PLZAK: Je voulais changer ou ajouter quelque chose. Ce qu'il vous manque, ce n'est pas les bénévoles, c'est les participants.

STEVE CROCKER: Pour appuyer encore là-dessus, nous avons des séances de planification avec le personnel pour nous assurer que les choses soient faites. C'est un mécanisme qui pourrait être utilisé au niveau des bénévoles ou participants.

Il faut bien prendre en compte également le fait que ce ne sont pas des employés, et qu'ils n'ont pas un calendrier qui leur permet une grande liberté. Mais déjà de pouvoir un peu planifier les choses, cela nous permettrait d'avoir une meilleure prévisibilité, une meilleure gestion de la capacité.

MICHELE NEYLON: Donc vous savez peut-être que depuis la réunion de Los Angeles nous avons déjà commencé à travailler avec les responsables des communautés, avec les responsables mondiaux au niveau de l'ICANN, pour essayer de voir quelles sont nos priorités.

Ce que nous cherchons à faire, c'est déjà de vous informer du fait qu'il y a effectivement un blocage dans le système. Il y a beaucoup de choses à faire et pas suffisamment de personnes pour les faire. Peut-être qu'il y a trop de choses à faire, ou peut-être qu'il n'y a pas suffisamment de personnes. Je ne sais pas.

Nous allons maintenant passer au sujet suivant. Interprétation des contrats. Je vais passer la parole à Bob.



BOB WIEGAND:

Bob Wiegand, avec web.com.

Le sujet de notre conversation, c'est l'interprétation des contrats unilatéraux. Et je crois que de temps à autres nous avons déjà parlé au conseil d'administration de cette question. Mais notre problème, c'est que la conformité de l'ICANN est unilatérale en termes d'interprétation des RAA. Et ceci a un impact sur les bureaux d'enregistrement.

Lorsque vous regardez la loi, ces RAA sont gouvernés par la loi américaine, mais il y a des zones dans ces contrats qui ne sont pas claires, et il n'y a aucune partie qui a le droit nécessairement d'interpréter. Donc en cas de désaccord, il y a un certain nombre de cas spécifiques pour lesquels il y a eu un problème. Il y a eu des lettres envoyées au conseil d'administration afin qu'ils puissent identifier les problèmes.

Pour moi, cette interprétation unilatérale a créé en fait une situation adverse, de conflit. Puisque les dispositions sont interprétées de manière unilatérale, forcément on s'adresse aux bureaux d'enregistrement en leur disant « voilà comment cela s'interprète ». Et bien sûr, il y a désaccord.

Autre chose qui à mon avis crée des problèmes, c'est qu'il y a des documents sur les meilleures pratiques qui sont émis par l'ICANN sans consultation du groupe. Donc l'équipe de conformité va interpréter telle ou telle chose d'une telle manière, nous ne sommes pas d'accord, et ce qu'on utilise c'est en fait la règle 1 fois 2 fois 3 fois, on pousse les bureaux d'enregistrement à accepter en leur disant « c'est comme ça



que ça s'interprète ». Donc je crois que le conseil d'administration va dire « qu'est-ce qu'il faut faire ? »

Ce que nous visons, c'est d'avoir prévisibilité, clarté du processus, et une approche collaborative. Nous avons eu certains problèmes, certaines préoccupations, et nous ne sommes pas d'accord. Donc nous souhaiterions réellement pouvoir avoir une opportunité de discuter des problèmes et des dispositions du RAA de manière à être au clair et à en discuter ensemble.

Et je lisais une transcription d'une réunion de tout à l'heure de l'ITC qui a rencontré le conseil d'administration, et Fadi, ils vous vous disaient qu'ils étaient un peu préoccupés par rapport à l'interprétation de leurs contrats également. Je respecte leur opinion. La communauté a une opinion sur le contrat, mais actuellement cet accord est entre les bureaux d'enregistrement et l'ICANN, donc c'est à nous de pouvoir nous mettre d'accord sur les problèmes, et si nous n'arrivons pas à nous mettre d'accord, il va falloir nous adresser à un médiateur pour adresser ces problèmes.

MICHELE NEYLON: Fadi, vous êtes assis à côté de moi donc vous avez peut-être quelque chose à dire ?

FADI CHEHADE: Non je suis très content d'être assis à côté de vous.

MICHELE NEYLON: Merci. Volker ?



VOLKER GREIMANN:

Je voulais encore ajouter quelque chose par rapport à ce que Bob vient de dire de manière très éloquente, c'est que comme vous le savez, Fadi et toutes les personnes qui sont impliquées dans cette négociation des contrats, le RAA tel qu'il existe actuellement est le résultat d'un processus qui a été très douloureux pour les deux côtés, et parfois les compromis ont été établis de manière difficile. Donc il y a des raisons pour lesquelles ces contrats aient été écrits de cette manière. Et si c'est vague, c'est intentionnel.

Parfois nous n'étions pas d'accord sur les détails, donc nous nous sommes mis d'accord pour rester vagues sur les détails. Maintenant, bien sûr, la conformité est forcée d'interpréter ces points vagues. Mais ce n'était pas notre intention à la base.

FADI CHEHADE :

On me demande de répondre. En tout cas merci Bob parce que vous avez vraiment mis le doigt sur les problèmes de manière très claire. Ce sont des problèmes que nous discutons maintenant en interne. Il est évident que nous souhaitons avancer dans ce domaine de manière que vous sachiez ce que vous avez à faire pour gérer vos entreprises.

Je crois qu'il y a deux points de vue en termes d'interprétation des contrats. J'ai demandé à Allen Grogan de finaliser cette question, parce que vous êtes bien forcés de savoir où vous en êtes.

Je pense que ceci va être fait rapidement. Et bien sûr, s'il y a désaccord, il nous faudra trouver un moyen de résoudre ce désaccord. Mais Allen a écouté les deux interprétations, des ambiguïtés, des clauses qui sont



vagues, et je crois qu'il est allé aussi chercher conseil. Allen, c'est quelqu'un de très délibéré et prudent, et je crois qu'avant d'aller plus, je pense qu'il en parlera avec vous, et je pense qu'il collaborera et ce sera quelque chose qui se fera rapidement. Pour que nous puissions passer au RAA 2014 rapidement.

BOB WIEGAND:

Qu'est-ce que vous voulez dire par « Allen va finaliser ? »

FADI CHEHADÉ :

Je crois qu'il y a plusieurs domaines qui sont ouverts à interprétation dans le contrat, et quand je dis finaliser, ça veut dire en fait être clairs sur l'interprétation. Donc être prévisibles. Nous souhaitons avoir une interprétation collective.

Maintenant, ce qui nous préoccupe, c'est une interprétation unilatérale. Et c'est ce qui s'est passé jusqu'à maintenant. Donc lorsque l'accord est raisonnable – nous avons notre définition du raisonnable, et vous avez votre définition du raisonnable. La conformité, après avoir fait sa définition, sa définition est poussée, nous aide à avancer et nous dit voilà, c'est un fait accompli. Donc on se retrouve dans une situation où on n'est pas dans l'esprit de l'accord.

Les plus grands bureaux d'enregistrement vont dire « Attendez, on ne va pas faire les choses comme ça parce que la loi ne nous l'impose pas, nous ne sommes pas d'accord avec ce que vous nous dites, avec votre interprétation », mais les petits bureaux d'enregistrement sont frustrés, parce qu'ils ont peur de la conformité, donc on fait ce qu'ils nous disent.



Je reviens à ce que j'avais dit tout à l'heure, c'est une relation conflictuelle qui existe plutôt que d'être une relation de collaboration. Et j'aimerais bien voir ceci changer. Je crois que c'est ce que nous attendons de vous.

FADI CHEHADÉ :

Je connais Allen depuis 20 ans, et personne ne peut dire que c'est quelqu'un de conflictuel. C'est quelqu'un qui est extrêmement axé sur la collaboration. Donc j'entends ce que vous me dites, je comprends votre frustration.

Voilà ce que je vous propose : je vais aller trouver Allen, je vais trouver un moyen de mieux comprendre l'interprétation, les frustrations que vous avez, et je vais, je l'espère trouver une solution avant que nous partions. Et je reviendrai vers vous.

BOB WIEGAND:

J'apprécie cela. Et pour défendre Allen, il a un grand service du contentieux, il peut tout à fait y avoir quelqu'un qui soit en lien avec nous et qui pousse une certaine interprétation auprès des bureaux d'enregistrement. Il est tout à fait possible qu'Allen n'est pas au courant.

FADI CHEHADÉ:

Non, je peux vous assurer que cela n'est pas le cas. Nous avons une machine très bien huilée qui fonctionne, donc je ne pense pas que les gens prennent leurs propres initiatives. Si vous avez eu ce sentiment



dans une situation précise, dites-le moi. Parce que ce n'est pas quelque chose qui devrait se passer.

Maintenant, je pense qu'il faut vous adresser aux responsables du département, comprendre comment les décisions ont été prises, le faire de manière collaborative, comprendre que les gens ont un travail à faire, et que nous souhaitons vous donner un environnement de prévisibilité. Je vais vraiment m'assurer que ceci sera fait, je parlerai à Allen, et je vous expliquerai ce qui s'est passé par le biais de votre président.

MICHELE NEYLON:

Rob, puis Bruce.

ROBERT HALL:

Je vais rebondir sur ce que vous venez de dire. Quand on a négocié ce contrat, on a eu des discussions très claires sur le fait qu'on a beaucoup d'expérience. C'est ce qui s'est passé par le passé. Et on nous a dit « on sait ce qui s'est passé, et ça ne va pas se reproduire. » Or, c'est en train de se reproduire. Je pense que c'est important que vous compreniez ça. Parce que nous avons cette frustration que nous voulons transmettre au conseil d'administration.

Il y a des parties tierces qui se retournent contre nous et ont des plaintes. Et cela va à l'encontre de ce que dit le contrat. Et c'est un problème pour nous, parce qu'il y a des articles écrits sur tout cela. Et votre équipe de conformité fait un très bon travail sur le suivi des cas. Mais s'il manque quelque chose dans la liste des choses à remplir pour clore un dossier, alors on ne le clôt pas.



On s'est réuni avec Allen une fois, on lui a fait part de beaucoup d'exemples de ce type, un représentant des bureaux d'enregistrement s'est de nouveau réuni avec lui il y a peu de temps. Et on en est toujours au même point.

On nous dit « voilà les choses à faire, et voilà ce que vous devez faire. » Et ce n'est pas ce que l'on attend de vous. On veut participer à ces discussions. Donc je voudrais vous encourager à participer à ces réunions. Parce que je ne veux pas me retrouver ici dans quelques temps en vous disant on en est au même point.

L'ICANN a dans le passé élaboré des documents d'interprétation. Et c'est ça qu'on a rejeté en disant « mais de quoi est-ce que vous parlez ? Vous élaborer un document sur la manière qu'ICANN lit un document c'est ça ? » Donc voilà, on ne veut pas se battre avec vous. Mais il va falloir des discussions de haut niveau pour voir comment sortir de cela.

MICHELE NEYLON:

Bruce.

BRUCE TONKIN:

Je voulais juste ajouter que lorsque, dans un contrat, il y a de nouvelles exigences par rapport aux bureaux d'enregistrement, alors il ne s'agit pas simplement d'une réclamation par an, mais d'une réclamation par jour pour les grands bureaux d'enregistrement.

Donc il faudrait pour que le personnel de l'ICANN travaille là-dessus, voir les exigences opérationnelles contenues dans le contrat. Et aussi voir du côté des unités constitutives de propriété intellectuelle. Et



lorsque chaque groupe définit son propre cadre d'interprétation c'est difficile.

Donc l'unité des bureaux d'enregistrement dit « voilà quelles sont les pratiques, et ça fait des années que l'on fonctionne de cette manière », et le personnel dit « nous pensions que vous faisiez cela », et l'unité de propriété intellectuelle dit « nous on pensait que vous procédiez de telle manière, on pensait qu'il fallait procéder ainsi ». Donc il faudrait qu'il y ait une interprétation. Que chacun dise « nous, on procède de cette manière », qu'il y ait un processus en place, et qu'ensemble, on puisse dire « on s'est mis d'accord sur telle et telle pratique ».

Et d'autres choses, et je m'en aperçois avec les nouveaux opérateurs de registres et de bureaux d'enregistrement, c'est que dès qu'il y a un nouvel opérateur de registres, l'espace est tout à fait nouveau. Lorsqu'il y a conformité c'est très bien, mais lorsqu'un opérateur de registres ou bureaux d'enregistrement fait quelque chose depuis 10 ou 20 ans, il a toute une série de processus en place qui ont été optimisés, améliorés, et qui fonctionnent, et si le personnel dit « non ce n'est pas comme cela qu'on voit les choses », vous vous allez répondre « nous ça fait 20 ans qu'on le fait ». Donc c'est un point de vue différent.

FADI CHEHADÉ:

Oui, merci Bruce. Je conclurai en disant qu'effectivement la conformité existe pour nous assurer que l'on puisse régler le cas de ceux qui commettent des abus. Et vous savez qu'on prend cela très au sérieux. Donc je pense qu'il ne s'agit pas de se sentir menacé, il faut se mettre d'accord, parler ensemble, et être souples. Je vais d'ailleurs



communiquer par l'intermédiaire de Michele pour voir comment procéder.

MICHELE NEYLON:

Merci Fadi, c'est très utile, et j'attends avec impatience vos mails à ce sujet.

Troisième question à notre ordre du jour : les initiatives liées à WHOIS. James va intervenir.

JAMES BLADEL :

Oui brièvement, j'ai une blague. Je ne sais pas si vous l'avez déjà entendue. Vous pouvez toujours voir les nouveaux venus à l'ICANN parce qu'ils ont toujours de grandes idées sur la manière de régler WHOIS. C'est un peu pour titiller les nouveaux venus. Mais c'est une bonne blague, parce que c'est un problème qui à première vue semble simple, et plus vous approfondissez les choses, plus vous vous rendez compte de la complexité du problème.

Avec Thomas, on a passé en revue un certain nombre de problèmes graves, de PDP, de groupes de travail intercommunautaires. Et dans certains cas, ces groupes de travail travaillent en coopération, en harmonie les uns avec les autres, en tout cas je pars de ce principe-là. Peut-être que certains travaillent de manière incompatible, je ne sais pas.

Mais pour ceux qui font en sorte que WHOIS fonctionne, c'est comme ça que ça se passe. On a entendu les problèmes soulevés par le GAC, mais il y a un problème plus général autour de WHOIS.



Mais essayons d'aller au-delà de cela. J'espère que certains d'entre vous auront eu l'occasion de voir la feuille de route de l'EWG. Je sais que certains des membres du conseil d'administration travaillent avec la GNSO pour coopérer dans cet effort. Donc cette feuille de route, du point de vue de la procédure, va être l'un des efforts les plus ambitieux qu'entreprend cette communauté. Ne perdons pas de vue cela.

Et l'ICANN va également devoir respecter ses engagements avec une révision régulière des systèmes WHOIS. Et j'ai l'impression que je me suis trompé dans ma carrière à un moment, parce qu'avec un télescope vous pouvez pointer sur les objets, et je pensais que l'équipe de révision de WHOIS allait faire cela pour remplacer la prochaine génération.

Je voudrais que les membres du conseil d'administration soient parfaitement conscients par l'intermédiaire de vos communautés, et par l'intermédiaire de ce groupe de travail intercommunautaire, que le WHOIS est un peu une pierre d'achoppement dans cet engrenage.

Je vais m'en tenir là. J'ai d'autres choses à dire sur le EWG mais je vais m'en tenir là.

MICHELE NEYLON:

Est-ce que quelqu'un souhaite intervenir sur la question de WHOIS ? Allen nous a rejoints.

ALLEN GROGAN :

Oui, j'ai entendu qu'il y avait des choses très élogieuses qui ont été dites sur la conformité.



MICHELE NEYLON: Oui, nous voulions vous féliciter oui.

ALLEN GROGAN : Laissez-moi vous dire ce que j'ai dit aux opérateurs de registres et à d'autres unités constitutives à cette réunion.

J'ai deux casquettes : l'une, la conformité contractuelle qui est plus facile, mais difficile à définir. Il y a des contrats qui existent entre les parties contractantes, les opérateurs de registres, les bureaux d'enregistrement. Il y a beaucoup de désaccords au sein de la communauté par rapport à la bonne interprétation de ces contrats, notamment les dispositions sensibles de ces contrats.

On peut prendre une vision extrême par rapport à l'interprétation de ces contrats, et de l'autre côté une partie de la communauté adoptera une autre vision extrême. Je vous ai encouragés à participer à un dialogue pour voir où vous pensez qu'il y a désaccord entre votre interprétation et la nôtre.

Et je crois que j'ai essayé dans la mesure du possible de demander aux gens de me présenter une liste à cette réunion. Il est apparu clairement que l'une des raisons pour lesquelles il y avait un point sensible, c'était la divulgation de certaines données sensibles. S'il y a des dispositions sur lesquelles vous pensez que nous interprétons mal, n'hésitez pas à nous contacter, à nous donner des exemples concrets pour que nous puissions les prendre en considération.

Ensuite on va faire une étude de cas, organiser une réunion, et en parler. Et on va essayer de voir qui a raison. Et pourquoi on fait cela ? On le fait non seulement pour les parties contractantes, mais aussi pour



la communauté, pour leur montrer comment nous interprétons et comment nous appliquons ces dispositions.

Il y a des personnes qui ne sont pas des parties contractantes qui aimeraient également participer à ce dialogue. Ce que j'ai dit à ces personnes, c'est qu'il s'agit d'un contrat entre nous et les parties contractantes. Donc les RAA 2013, c'est quelque chose qui nous lie aux bureaux d'enregistrement, donc il y a une longue histoire de négociation, et tout un passé de relations entre les parties contractantes. Les personnes qui n'en font pas partie ne sont pas sur un pied d'égalité avec les parties contractantes.

Donc j'aimerais avoir ce dialogue avec les parties contractantes et les autres personnes de la communauté dans les prochaines semaines, et voir si ensemble on peut parvenir à quelque chose en termes de déclaration publique claire sur la manière dont nous voulons interpréter ces dispositions. Je pense qu'on va se concentrer surtout sur les dispositions sensibles.

Du côté des sauvegardes des consommateurs, c'est un peu plus difficile à définir, et c'est un peu moins clair. Mais laissez-moi définir mon point de vue là-dessus. Clairement il y a des domaines qui ne sont pas concernés par ce que l'ICANN peut faire, parce qu'il y a violation du contrat, et on peut agir de telle ou telle manière.

Mais il y a encore des points qui préoccupent la communauté dans son ensemble. Des problèmes que beaucoup de gens essaient de résoudre sans succès. Et je pense que l'ICANN peut dire « ce n'est pas notre problème, laissez-le de côté. » Ce qu'on essaye, c'est de trouver des manières de résoudre ce problème et d'aider la communauté. Et ce ne



sont pas des problèmes qu'on va résoudre en disant « c'est une rupture de contrat, et on ne peut rien y faire. » Il faut plutôt s'engager dans un dialogue avec les parties contractantes, la société dans son ensemble, les organes de réglementation pour voir quel rôle l'ICANN ou d'autres personnes peuvent jouer, et il ne s'agit pas seulement de dire qu'il faut appliquer les dispositions de ce contrat, mais de voir quel rôle on peut jouer et quel rôle peuvent jouer les autres.

Et au cours des prochaines semaines, je vais également essayer d'instaurer un forum pour essayer d'encourager ce type de communication et de dialogue, et voir si on peut s'atteler à ce type de difficultés et essayer de les régler.

Je pense qu'à l'ICANN on peut jouer un rôle dans la résolution de ce problème. C'est en tout cas le message que j'ai à maintes reprises essayé de faire passer.

FADI CHEHADÉ:

Merci Allen d'être venu. Je me suis engagé en notre nom à tous les deux lorsque vous n'étiez pas encore arrivé que nous allions avoir besoin des bureaux d'enregistrement pour parler de leurs préoccupations. Et je veux les entendre avec vous, leurs préoccupations. Et dans un effort pour nous assurer que nous les comprenons et qu'eux soient assurés que nous comprenons parfaitement leurs préoccupations et leurs positions.

MICHELE NEYLON:

En tant qu'Irlandais, je suis très intéressé par toute réunion où il y aura du Whiskey comme vous l'avez proposé Fadi.



Je crois qu'on peut avancer à la prochaine étape, avoir de bonnes relations.

Dernier point –

ROB HALL:

Je suis préoccupé d'entendre que l'ICANN va utiliser ce document d'interprétation et je pense que ça me préoccupe. Je préférerais dire que les bureaux d'enregistrement et l'ICANN se sont mis d'accord pour utiliser telle interprétation. Si on ne se met pas d'accord, alors on va trouver une autre solution.

Mais on ne veut pas travailler avec un document d'interprétation. Il faut informer la communauté sur telle ou telle interprétation. Et lorsqu'on dit « on va élaborer un autre document », moi je suis préoccupé.

ALLEN GROGAN :

Mon intention n'était pas de suggérer « je vais unilatéralement élaborer ce document ». Peut-être qu'en fin de compte on ne va pas se mettre d'accord, que vous aurez votre interprétation et j'aurai la mienne, et il y a d'autres mécanismes dans le contrat pour résoudre ce genre de cas de figure. J'aimerais ne pas arriver à cela mais.

S'agissant de l'application du contrat, effectivement il y a beaucoup de personnes dans la salle qui travaillent avec la conformité depuis longtemps, et on sait qu'il y a une première et deuxième notification, et si vous avez besoin de plus de temps pour répondre, nous sommes souples, sous réserve que vous vous montriez collaboratifs et coopératifs. Et si vous voulez me contacter en me disant « je crois que



votre interprétation du contrat est erronée », je vais y être sensible, et je vais le prendre en compte avant de passer à la deuxième notification. Bien entendu je ne vais pas vouloir que cela s'éternise sur 6 moi 1 an, mais je serai ravi de voir si on peut avoir un dialogue avec vous et voir si on peut se mettre d'accord.

BOB WIEGAND:

Merci Allen, de ce que vous avez dit, parce que nous avons eu plusieurs exemples où nous avons dit dans nos réponses que nous souhaitions avoir une téléconférence avec l'ICANN en disant à l'ICANN qu'on ne voulait pas passer de l'étape 1 à 2 à 3. Et on a l'impression que ce sont des relations conflictuelles.

Je voulais vous dire que je suis heureux de vous entendre dire cela. J'espère que nous allons travailler de manière coopérative, mais il faut bien connaître cette histoire en termes de conformité.

MICHELE NEYLON:

Merci. Ne vous inquiétez pas, nous aurons une petite discussion avec l'équipe de conformité après cette réunion, et je suis sûr que vous l'attendez tous avec impatience.

Dernière question que nous allons aborder maintenant. Je suis sûr que beaucoup d'entre vous s'y intéressent énormément : l'acceptation universelle. Je crois que c'est James qui va nous parler de cette question.



JAMES BLADEL: Oui, bien sûr. Je ne me souviens plus qui s'était porté volontaire pour en parler.

MICHELE NEYLON: C'était moi ?

JAMES BLADEL: Oui.

MICHELE NEYLON: Ah, peut-être que je n'ai pas besoin du Whiskey finalement. Oui effectivement, c'était à moi de le faire. Je voulais refiler le bébé à quelqu'un d'autre, mais non c'était à moi de le présenter.

C'est une question très importante pour nous, mais on est parfaitement conscients du fait aussi que c'est toujours très difficile de soulever la question de l'acceptation universelle ici à l'ICANN, et on n'est pas forcément les personnes les plus appropriées pour faire toute cette sensibilisation autour de cela.

Est-ce que l'ICANN devrait davantage sensibiliser les développeurs web, est-ce qu'on peut vous aider avec cela, et si tel est le cas par quels moyens ? A qui s'adresser ? S'il y a des opportunités pour que l'on puisse vous aider, nous sommes tout à fait disposés à le faire.

Merci.



CYRUS NAMAZI:

Je fais partie du personnel de l'ICANN. En ce qui concerne ce sujet, il tombe à point, parce qu'il y a quelques semaines nous avons rassemblés quelques bénévoles à Washington pour parler de ceci justement. Nous sommes focalisés sur la question d'acceptation universelle.

Et mon sentiment, et je crois que c'est le sentiment de la communauté, c'est qu'en fait l'aiguille n'avance pas assez rapidement là-dessus. Il y a beaucoup de bénévoles qui se sont présentés alors que les délais étaient très courts, et le résultat c'est qu'il y a eu 3 sous-comités qui ont été formés pour traiter des différentes facettes du projet, et on a essayé de voir comment s'organiser.

L'acceptation universelle est une question très compliquée qui existe au-delà de notre communauté et qui touche la communauté mondiale et différents systèmes. La résolution est complexe, elle prend du temps, c'est un effort qui devra se faire sur plusieurs années, et qui demandera un travail à tous.

Hier, nous avons une séance ouverte pour faire part à la communauté de notre carte de route. Et le niveau d'énergie, d'enthousiasme, le nombre de bénévoles était incroyable.

Vous allez bientôt recevoir une lettre du comité directeur. Ce n'est pas encore un groupe de travail, c'est un groupe directeur. Nous allons annoncer la formation de ce groupe, nous allons demander à des bénévoles de se joindre à nous. Il y aura du personnel ICANN pour soutenir cette initiative, je ne sais pas si Don Hollander est là, mais je crois qu'il va nous aider à démarrer.

Nous allons demander un financement pour cet effort. Mais n'oublions pas que cela nécessite notre investissement à tous. Ce n'est pas uniquement le travail de l'ICANN. L'ICANN va être l'organisateur, l'administrateur, mais je crois que nous avons besoin de la participation de tous. Je souhaite vraiment que vous m'entendiez parce que nous avons besoin de votre investissement.

Je vais demander d'ailleurs à Fadi et à Steve Crocker de commencer à incorporer ce message dans leurs discours quand ils parlent aux gouvernements. Parce que je crois qu'il faut absolument que ceci soit communiqué de manière plus large.

MICHELE NEYLON:

Y a-t-il autre chose à ajouter là-dessus ?

JAMES BLADEL :

Merci. Je viens de me rendre compte effectivement qu'il va y avoir cette lettre, qu'il y a ce groupe directeur. C'est très important comme travail. Et je crois qu'à un stade ou à un autre, il faudra avoir une discussion financière. Parce que bien sûr l'aiguille va avancer plus vite s'il y a un financement. Il est tout à fait compréhensible qu'on ait besoin d'argent, qu'on ait besoin de pousser ce projet un peu plus pour faire avancer la conversation.

FADI CHEHADÉ:

Oui, et d'ailleurs on est en pleine budgétisation, donc on ne peut plus dire que c'est le problème de quelqu'un d'autre. Nous sommes impliqués, nous continuons d'être impliqués. Notre investissement dans



ce programme va être défini, mais nous en sommes à un point où nous savons que nous avons un problème et qu'il ne va pas se résoudre tout seul.

Nous avons ce groupe directeur sur l'acceptation universelle avec un effort de plaidoyer, et en équipe je vais continuer de travailler là-dessus et nous allons soutenir le travail de ce groupe directeur.

STEVE CROCKER:

Je suis d'accord. Mais j'aimerais donner quelques détails. Il serait utile, d'ailleurs j'espère que c'est ce qui va ressortir naturellement de la discussion, d'avoir des détails sur les points spécifiques, les moyens de mesure, donc davantage d'informations.

Je parle en mon propre nom, mais il faudrait quelques détails pour parler du contenu plutôt que de parler de manière générale, afin qu'on mette l'accent sur les choses qui ont besoin d'être accentuées.

MIKE SILBER:

Pour l'instant, pour ce qui est de l'acceptation universelle, c'est quelque chose qui fait partie de notre plan de travail. Donc suivant le travail du groupe directeur, cela va dépendre. Je ne sais pas où le travail va être dirigé.

Et je voulais également, pendant que j'ai le micro, remercier cette communauté pour son implication impressionnante en ce qui concerne l'application de la loi hier. Je crois que la séance a été très positive. Les statistiques étaient très intéressantes.



MICHELE NEYLON:

Nous pouvons payer, ce n'est pas un problème, Mike si vous le souhaitez. Mais je pense que ceci correspond à d'autres conversations que nous avons eues avec le conseil d'administration.

Hier, nous avons eu une réunion avec la plupart des bureaux d'enregistrement qui sont ici présents, et diverses agences d'application de la loi, Mike Silber était présent, et nous avons parlé des différents points qui concernent les bureaux d'enregistrement par rapport aux RAA 2013. Tout n'a pas été positif, mais nous avons quand même réussi à faire avancer les choses. Nous allons continuer de les impliquer dans les réunions de l'ICANN. Tout n'a pas été positif, tout n'a pas été négatif, mais il y avait un dialogue qui a été établi, et je pense que c'est utile.

Est-ce qu'il y a d'autres sujets à soulever, ou d'autres contributions ?

Volker.

VOLKER GREIMANN:

Un bref commentaire. Un des sujets peut-être sous-jacents qui touchent un peu à tout ce dont on a parlé aujourd'hui, c'est le sujet de communication ; le manque de compréhension, le manque de connexion.

Hier, il y a eu une discussion assez désagréable avec le GDD, nous avons tous la même opinion, mais nous ne sommes pas d'accord dans les détails. Tout ceci aurait pu être évité.

Je crois que la communication c'est la clé pour la compréhension des autres. S'il y a un problème d'interprétation, il faut vraiment pouvoir se retrouver plutôt que de s'énerver les uns les autres.



Maintenant, l'acceptation universelle c'est autre chose, c'est la communication avec l'extérieur. Mais quand on parle de charge de travail, il faut que tout ceci soit communiqué.

Même chose en ce qui concerne les initiatives sur le WHOIS. Ce site va être communiqué.

Et autre sujet dont on a parlé lors de la réunion de la GNSO avec le conseil d'administration, c'est le sujet de la distance avec le conseil d'administration.

Résoudre les problèmes de communication interne de l'ICANN permettrait de résoudre beaucoup des problèmes qui finalement ont différents visages mais ont la même raison sous-jacente.

MICHELE NEYLON:

Merci. En ce qui concerne la communication, je crois qu'il est très bien de voir des personnes telles que George présent à Vegas en début d'année. Les membres du conseil se rendent dans différentes réunions du secteur. C'est quelque chose de positif.

Je vous remercie tous pour le temps que vous avez passé avec nous, et je souhaite vous retrouver bientôt. Merci.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]

